

L'écriture inclusive crée le débat

MOTION Le député Pierre-André Comte est un ardent pourfendeur de l'écriture inclusive, appelée également alternative ou égalitaire. D'où sa motion: «Mettre fin aux pratiques d'écriture alternatives (écriture inclusive) dans les actes officiels et publications des autorités politiques et de l'administration cantonale». Bien que le texte du socialiste n'a été cosigné que par trois de ses camarades, tous masculins, le député de Vellerat a fini par obtenir gain de cause, par 31 oui contre 27 non (une abstention). Le PLR et l'UDC ont appuyé à fond cette motion, qui a divisé le PDC, le PS et le PCSI. Le Gouvernement, lui, n'y était pas favorable.

Radicalisme

Le vainqueur du jour n'a pas économisé sa salive afin de défendre son combat. «Toutes les dérives au sujet de l'écriture inclusive ont perdu leur sens. Arrêtons avec ces outrances (...) Des linguistes affirment que l'écriture inclusive provoque une augmentation des fautes d'orthographe chez les jeunes. J'appelle ça du radicalisme idéologique.» Puis, en citant son camarade, le Vaudois Pierre-Yves Mailard: «Parlons plutôt de débats sociaux que sociétaux!»

Aux yeux du motionnaire, cette écriture ne répond à aucun besoin et ne produit que l'exclusion en matière de discrimination et d'égalité. Et de cogner une ultime fois: «L'écriture inclusive ne peut pas se parler!» Le PLR Alain Schweingruber a

appuyé: «Cette écriture vise à compliquer à outrance la langue française, jusqu'à la rendre illisible. Lisez un roman écrit à l'écriture inclusive: il passe à la poubelle!»

Désabonnement

Les deux orateurs ont eu le mérite de titiller Céline Robert-Charrue Linder: «Je n'ai pas très bien compris ce que l'auteur recherche avec sa motion (...) On parle bien ici de publication officielle de l'administration cantonale, et non d'un roman signé Gilles Perrault.» Avant la séance d'hier, la Verte s'était vengée à sa façon: comme Pierre-André Comte avait évoqué sa motion dans une récente édition du *Jura Libre*, elle s'est désabonnée de la publication du Mouvement autonomiste jurassien. «Trop, c'est trop!» a-t-elle martelé.

L'UDC Philippe Rottet s'est inspiré de la ville de Zurich, «où récemment, un groupe de personnes a estimé qu'il ne fallait plus utiliser les mots papa et maman, pour les remplacer par parents ou tuteurs».

Postulat discuté

Comme il fallait s'y attendre, la militante féministe Leila Hanini a manifesté son opposition au texte. «Le sujet est émotionnel. Il faut tenir compte des réalités scientifiques et non idéologiques», a lâché la socialiste delémontaine, avant d'évoquer «des ayatollahs du langage de la fonction publique».



Le Parlement jurassien était divisé hier sur l'écriture inclusive. PHOTO YANN BÉGUELIN

Avant que tous ces élus interviennent, Jacques Gerber avait défendu le position du Gouvernement: «L'exécutif contribue toujours à l'égalité entre femmes et hommes. Cette motion nous apparaît comme trop restrictive et contraignante, même si elle se base sur une ordonnance fédérale. Dans le Jura, il existe une directive cantonale datée de 2007. On écrit un juge, une juge, population et non habitants et habitantes pour une question de simplicité. Dans nos communications, nous évitons les parenthèses et privilégions le tiret. C'est sur ce dernier point que se situe la principale différence entre l'ordonnance cantonale jurassienne et celle de la Confédération.»

Le ministre a rappelé qu'un postulat sur ce thème est actuellement en discussion sous l'égide du Bureau de l'égalité. **GST**